Communiqué de presse

Le 1er octobre 2026

Vigipol en bref

Le Syndicat mixte Vigipol, a été créé suite à la marée noire de l'*Amoco Cadiz* pour rassembler les collectivités littorales victimes de la pollution, défendre leurs intérêts devant les tribunaux et obtenir réparation et indemnisation des dommages subis.

Aujourd'hui, Vigipol rassemble **168 collectivités** dont :

- **155 communes** de la Manche à la Charente-Maritime
- **8 EPCI**
- **4 départements** (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche)
- la **Région Bretagne**.

Vigipol conseille et accompagne ses adhérents pour les aider à gérer au mieux les pollutions maritimes qui viennent s'échouer sur leur littoral et à défendre leurs intérêts.

Erven Léon réélu président de Vigipol pour un nouveau mandat

Le maire de Perros-Guirec a été reconduit à la présidence du Syndicat mixte Vigipol à l'issue du comité syndical réuni le 26 septembre à Cancale. Un nouveau bureau syndical a également été élu, réunissant des représentants des différentes catégories de collectivités membres de Vigipol.

Réunis samedi 26 septembre à Cancale pour le premier comité syndical de la nouvelle mandature, les représentants des 168 collectivités adhérentes de Vigipol ont procédé à l'installation de leurs nouvelles instances.

À cette occasion, Erven Léon, maire de Perros-Guirec, a été réélu président de Vigipol. Président sortant du Syndicat mixte, il poursuit ainsi son engagement à la tête de l'organisation créée à la suite du naufrage de l'*Amoco Cadiz* pour défendre les intérêts des collectivités littorales face aux risques de pollution maritime.

"Plus que jamais au service des collectivités littorales"

Un nouveau bureau représentatif des collectivités adhérentes

Cette nouvelle mandature s'accompagne de l'élection d'un nouveau bureau syndical, composé de représentants des différentes catégories de collectivités qui constituent Vigipol : communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements et Région Bretagne.

Le bureau est composé de :

Président :

- Erven Léon, Maire de Perros-Guirec (22)

Représentants des départements et régions

- Gaël Le Meur, Région Bretagne - Conseillère régionale à la Région Bretagne
- Solenn Meslay, Département des Côtes d'Armor - 6ème vice-présidente à la Vie associative, à la Jeunesse et aux Relations internationales
- Département du Finistère : *siège à pourvoir*
- Gaëlle Mestries, Département d'Ille-et-Vilaine - Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative
- Yvan Taillebois, Département de la Manche - Conseiller départemental

02 96 15 84 90
vigipol@vigipol.org
www.vigipol.org
9, rue Blaise Pascal, 22300 Lannion

Communiqué de presse

Le 1er octobre 2026

Représentants des communes & des EPCI

- Pour les Côtes d'Armor :
  - **Pierre-Alexis Blévin**, Pléneuf-Val-André - Maire
  - **Thierry Sagory**, Lamballe Armor - Conseiller délégué à l'agriculture et la ruralité
  - **Jean-François Villeneuve**, Saint-Quay-Portrieux - Conseiller délégué aux cérémonies patriotiques, au protocole et aux activités non sédentaires
- Pour le Finistère :
  - **Cédric Caïn**, Ouessant - 3ème adjoint Chargé de l'environnement, gestion des déchets, gestion des espaces naturels, sensibilisation environnementale, transition écologique et énergétique
  - **Thomas Renard**, Santec - Conseiller délégué au littoral et à l'environnement
  - **Patrick Sanchez**, Le Conquet - Conseiller municipal
  - **Jean-Jacques Vinolo**, Saint-Jean-Trolimon - 2ème adjoint
- Pour l'Ille-et-Vilaine :
  - **Éric Schmitt**, Saint-Coulomb - Conseiller municipal
- Pour la Manche :
  - **Olivier Lacroix**, Surtainville - 1er adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme, de la voirie, de l'environnement, des finances et du personnel
- Pour le Morbihan :
  - **Sébastien Darcel Bonert**, Étel - Conseiller délégué Sécurité, cadre de vie
  - **Alexandre Ferreira**, Plouharnel - 1er adjoint en charge de la sécurité
- Pour les EPCI : *siège à pourvoir*

Poursuivre l'action de Vigipol au service des collectivités littorales

Cette nouvelle équipe aura pour mission de poursuivre et de développer l'action de Vigipol auprès de ses adhérents, dans un contexte où les collectivités littorales sont confrontées à des risques maritimes multiples et en constante évolution.

Créé à la suite de la marée noire de l'*Amoco Cadiz*, **Vigipol rassemble aujourd'hui 168 collectivités, de la Manche à la Charente-Maritime** : 155 communes, 8 EPCI, 4 départements et la Région Bretagne.

Le Syndicat mixte accompagne ses adhérents dans la **prévention et la gestion des pollutions maritimes**, la préparation à la crise, la défense de leurs intérêts et la prise en compte des risques liés aux activités humaines en mer.

Avec l'installation de ce nouveau bureau et la réélection d'Erven Léon, Vigipol ouvre ainsi une nouvelle mandature, avec la volonté de poursuivre son action collective au service des territoires littoraux.

02 96 15 84 90
vigipol@vigipol.org
www.vigipol.org
9, rue Blaise Pascal, 22300 Lannion

Défendre les intérêts des collectivités littorales

FACE AUX RISQUES ISSUS DU TRANSPORT MARITIME

FÉVRIER 2026

VIGIPOL RASSEMBLE AUJOURD'HUI

168
COLLECTIVITÉS

155
COMMUNES

72 en Finistère,
50 en Côtes d'Armor,
21 en Morbihan,
6 en Manche,
4 en Ille-et-Vilaine,
1 en Charente-Maritime,
1 en Vendée

8
EPCI

5 en Finistère,
1 en Côtes d'Armor,
1 en Morbihan,
1 en Manche

4
DÉPARTEMENTS

les Côtes d'Armor,
le Finistère,
l'Ille-et-Vilaine,
la Manche

1
RÉGION

la Bretagne

VIGIPOL (siège)
9, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

www.vigipol.org
Email : vigipol@vigipol.org
Tél : +33 (0)2 96 15 84 90